



Compte Rendu de mandat de la CAP B filière fiscale

Tout au long de leur mandat, les élus cadre B CGT de la filière fiscale se sont battus pour le respect des règles de gestion mais aussi pour leur amélioration.

Ils ont été vis à vis des personnels les garants de l'application équitable et transparente des règles mais ont aussi contribué à faire vivre les revendications de la CGT pour de meilleurs droits et garanties pour tous.

Ils ont assuré la défense individuelle des agents leur ayant confié un mandat dans le respect des garanties collectives.

Ainsi, les agents mais aussi les militants de sections ont été tenu informés par des compte rendus particuliers et collectifs, ainsi que par la publication des déclarations liminaires, qui ont toujours été l'occasion de rappeler les revendications de la CGT pour la catégorie B.

La dernière période a vu la mise en place de la réforme de carrière B, dite NES. Elle se traduit par un allongement significatif de la durée de carrière pour les jeunes agents. Si des revalorisations indiciaires ont été accordées au grade de contrôleur principal en fin de carrière, il sera de plus en plus difficile et surtout plus long pour les jeunes contrôleurs pour y parvenir.

La CGT n'a pas approuvé cette réforme du cadre B, et les élus en ont dénoncé tous les effets pervers à chaque occasion.

Lors du reclassement, tous les contrôleurs principaux ayant plus de 3 ans d'ancienneté dans le 7ème échelon ont été reclassés au 10ème échelon sans ancienneté. Les élus CGT ont vivement dénoncé cette iniquité et revendiqué un reclassement dans le 11ème et dernier échelon pour tous ceux qui avaient plus de 6 ans d'ancienneté dans le 7ème échelon.

Les questions de carrière ont été au cœur des CAP. Ainsi, lors des CAP de tableaux d'avancement, les élus ont revendiqué la promotion au grade supérieur de tous les agents remplissant les conditions statutaires. Dans les défenses individuelles, ils ont permis la promotion d'agents injustement écartés sur des critères très subjectifs.

Pour les CAP de liste d'aptitude, les élus sont intervenus pour exiger des réponses claires et permis d'avoir un peu plus de transparence sur les choix effectués par l'administration. Ils ont systématiquement rappelé la revendication de la CGT de supprimer ce mode de promotion pour le remplacer par un examen professionnel.

Montreuil, le 30 septembre 2011

Syndicat national CGT Finances Publiques

- Case 450 ou 451
- 263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex
- dgfip@cgt.fr
- www.financespubliques.cgt.fr
- Tél. : 01.48.18.80.16



La catégorie B n'a pas connu de suppressions d'emplois, pourtant, la situation est loin d'être idyllique. En effet, si la direction générale ne supprime pas de poste B, elle a depuis plusieurs années mené une politique de recrutement désastreuse qui se traduit à l'issue du mouvement général des mutations 2011 par un manque de plus de 300 contrôleurs pour pourvoir tous les postes implantés. Même si la direction générale essaie de masquer cette situation en « répartissant la pénurie » sur toutes les directions, certains départements peu attractifs en subissent les effets de plein fouet.

L'appel des listes complémentaires aux concours de 2011 répond partiellement à la revendication forte portée par les élus de la CGT sur la question de l'emploi dans les CAP de mutations ces dernières années. Pourtant les décisions prises ne suffiront pas à disposer d'un nombre suffisant de contrôleurs pour le mouvement 2012.

Si cela n'impacte pas trop le taux de satisfaction des derniers mouvements qui reste élevé, y compris pour les situations particulièrement sensibles et les rapprochements familiaux, cela conduit à dégrader sérieusement les conditions de travail et d'exercice des missions.

De ce fait, la doctrine d'emploi des contrôleurs est de plus en plus mise à mal. Selon les services dans lesquels ils assurent leurs missions, ils se voient confier des tâches de cadre C ou de cadre A. La généralisation des « pôles » et autres regroupements d'agents autour des « marguerites » conduit à une parcellisation des travaux et à une gestion uniquement à partir des indicateurs prioritaires. Les compétences des contrôleurs ne sont plus reconnues à leur juste valeur.

Dans la mise en œuvre de la fusion, la place et le rôle des contrôleurs sera un enjeu majeur, d'autant plus qu'à force de suppressions d'emplois C, la catégorie B est devenue la plus nombreuse à la DGFIP.

Dans les commissions nationales d'évocation, les élus CGT ont systématiquement contesté la forme de recours gracieux imposée par l'administration et revendiqué un véritable deuxième recours en CAP nationale. Malgré ce contexte, leur pugnacité a conduit l'administration à devoir prendre en compte les requêtes des agents et permis d'obtenir de nombreuses modifications des notations et des compte rendu d'évaluation.

Les appels de notation ont aussi permis de dénoncer et d'illustrer auprès de la direction générale la dégradation des conditions de travail et d'exercice des missions, en particulier dans les services restructurés.

Dans les CAP de titularisation des contrôleurs stagiaires, les élus ont empêché l'administration de licencier des agents et obtenu des redoublements de scolarité ou des reversements en catégorie C. Ces situations ont trop souvent concerné des collègues handicapés et les élus ont dénoncé les pratiques de l'administration qui ne sont pas toujours à la hauteur des beaux discours sur la reconnaissance du handicap.

Les élus CGT de la catégorie B ont eu à assurer la défense d'un nombre croissant d'agents durant leur dernier mandat. Ils ont eu à cœur d'être à la hauteur des attentes des personnels.

Les candidates et candidats à ces élections travailleront dans le même esprit pour une défense intransigeante des règles de gestion et leur amélioration, dans le cadre collectif des revendications de la CGT.